

Commune de Morrens

Demande d'autorisation avec affichage de la décision

P/646-2 REÇU le
29 AOUT 2020
RÉP.: 617

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci, fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²); construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : MACHERET Véronique et Luc
Lieu-dit :
Adresse locale : Ch. de l'Orme N° : 3E
Téléphone : 076 337 91 90 Téléfax : /
Parcelle n° : 646-2 N° ECA : 521
Surface parcelle : / m² Note au recensement architectural : /
Zone selon plan général d'affectation : /

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : propriétaire
Adresse :
Description de l'ouvrage : Mur de soutènement + barrière sécurité
~ 23m longueur : muret béton
~ 0,8m hauteur : muret
~ 0,9m hauteur : barrière
Mur sera construit à une distance min. de 50cm par rapport à la limite entre les parcelles N° 646-2 et N° 645.
Façades - matériaux :
Toiture - matériaux : /
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Morrens Date : 13.08.20

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

Lieu : / Date : /

Signature(s) : /

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 530 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 588 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 530 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 646-1 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : 645 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n° : / Signature(s) : /

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 02.09.2020, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 03.09.2020 au 23.09.2020

La Municipalité

Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension